

JOURNAL SUISSE D'ÉGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses... UN POUR TOUS TOUS POUR UN... Alexandria: 20, Rue Salah El Dine... Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha... Abonnements: Égypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

EN SUISSE, s'adresser pour la publicité à nos Agents publicitaires: Annonces Suisses S.A. "ASSA" Société Générale Suisse de Publicité

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque

L'importance du discours de M. Petitpierre

VOTE DES FEMMES ET NEUTRALITÉ

Rien de plus amusant, pour un habitué, que l'aspect de l'Assemblée du Conseil national, depuis qu'y siègent les membres de l'Union interparlementaire... C'est devant cette assemblée bigarrée, mais singulièrement attentive que M. Petitpierre, chef du département politique, a exposé quelques problèmes de la politique suisse.

La première de ces questions est celle du suffrage féminin. Le chef du département politique expliqua que si la Suisse ignore encore cette institution, c'est qu'elle demeure profondément attachée aux traditions qui s'expriment dans la langue allemande.

Donnez de l'ICE CREAM à vos ENFANTS Mais de L'ICE CREAM GROPPI qui est pasteurisé R.C. 76698

Pour le maintien du contrôle des prix

En septembre 1952, la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'arrêté sur le maintien temporaire d'un contrôle des prix réduit à Berner sous la présidence de M. Schumli, conseiller aux Etats, de Saint-Gall, en présence de M. Rubattel, conseiller fédéral, de M. Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, et de M. Campiche, chef du Service du contrôle des prix.

Chronique parlementaire

CONSEIL DES ETATS

Contrôle des prix. Discutant le projet d'arrêté maintenant temporairement un contrôle des prix réduit, le Conseil des Etats a, en premier lieu, examiné le projet de l'article 1er. Le rapporteur, M. Schumli, cons. St-Gall, propose d'adhérer au texte adopté par le Conseil national et dit, à l'article premier, que la Confédération peut édicter des prescriptions sur les loyers et les fermages ainsi que sur la protection des locataires.

Le Conseil adopte encore, par 26 voix sans opposition, un arrêté autorisant le Conseil fédéral à échanger des déclarations de réciprocité sur l'imposition des entreprises de navigation maritime, intérieure ou aérienne.

POLITIQUE SOCIALE ET DEFENSE NATIONALE

Au cours de la fête du parti indépendant chrétien-social, M. René Leyvraz, rédacteur en chef du « Courrier » a donné une conférence fort intéressante, dans laquelle il a montré que la politique sociale est une des formes et non des moindres de la défense nationale. Nous en reproduisons ci-bas quelques extraits.

CONSEIL NATIONAL

Pour les véhicules de fabrication suisse. MM. Huber (cons. St-Gall) et Pidoux (rad. Vaud) rapportent sur le projet d'arrêté autorisant le Conseil fédéral à allouer des subsides aux acheteurs et détenteurs de véhicules sortant de fabriques de provenance suisse, qui conviennent particulièrement aux besoins de l'armée et répondent aux conditions techniques fixées par l'autorité.

Contrôle des Prix et Statut du blé

A l'occasion d'un rassemblement des sections soleuroises de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, qui a eu lieu à Soleure, sur la place de l'ancien arsenal, M. Max Weber, conseiller fédéral, a parlé, devant plusieurs milliers d'ouvriers sur métaux et horlogers, de divers problèmes d'actualité fédérale.

CHRONIQUE SUISSE

VERS UN NOUVEAU SCRUTIN FEDERAL

Cette année, le peuple suisse a voté en hiver, il a voté au printemps, il a voté en été, l'automne ne pourrait donc décemment s'écouler sans quelque scrutin fédéral. Et de fait, les libres citoyens sont convoqués aux urnes les 4 et 5 octobre pour répondre à deux questions. On leur demande d'abord s'ils acceptent les dispositions relatives au tabac (en réalité, il s'agit très précisément de maintenir ou de supprimer le contingentement du tabac destiné à la fabrication des cigares indigènes) et simultanément sur l'arrêté concernant la construction d'habitat anti-aériens dans les bâtiments existants.

VACHERON CONSTANTIN A GENEVE DEPUIS 1755. On a fêté le 27 septembre, le centième anniversaire d'Amédée-Célestin Roussillon, qui avait été surnommé, Oin-Oin parce qu'il parlait du nez; il était affligé d'un bec de lièvre. Roussillon était né à Genève, le 27 septembre 1852 et y est décédé à La Chaux-de-Fonds en 1874. Il se maria en 1884, mais n'eut pas d'enfants. Il était graveur de son état et représentait, si typiquement l'humour pince-sans-rire de la région et du métier, qu'on lui prête bientôt mille plaisanteries, farces et réparties dont il n'a pas fait le dixième. Il mourut dans un asile de Genève en 1923. C'est de lui qu'est né le personnage folklorique de Oin-Oin, connu bien au-delà de nos frontières, et qui personnifie un certain type de Jurassien.





